

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Livret A maintenu à 3 % au 1^{er} août 2023****Primauté à la consommation et aux équilibres financiers**

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Les épargnants attendaient un taux du Livret A à 4 ou 3,5 %, ils auront le droit à un taux maintenu à 3 % et cela durant les dix-huit prochains mois. En prenant cette décision, le Ministre de l'Économie fait le pari de la baisse de l'inflation. Il souhaite également une reprise de la consommation qui est, depuis des mois, en berne.

Priorité à la consommation

Depuis le début de l'année, les Français privilégient l'épargne à la consommation. Le taux d'épargne était de 18,3 % du revenu disponible brut au cours du premier trimestre, soit trois points au-dessus de son taux d'avant crise sanitaire.

Depuis le 1^{er} février 2022, tout relèvement du taux du Livret A provoque une hausse de la collecte qui bat ainsi record sur record. Du mois de janvier à mai, elle a atteint 24,5 milliards d'euros, soit la collecte la plus importante depuis la banalisation de la distribution du Livret A en 2009.

Depuis 2022, les Français ont privilégié l'épargne de précaution sur la consommation. Face à l'érosion de leur pouvoir d'achat, ils ont préféré mettre de l'argent de côté par crainte de nouvelles hausses des prix. En ne relevant pas le taux du Livret A, Bruno Le Maire entend donner la priorité de la consommation qui est le principal moteur de la croissance. Il appelle de ses vœux une reprise de cette dernière. Il fait le pari de la poursuite de la baisse de l'inflation. Le taux de 3 % sera plus compétitif au fur et à mesure de la décrue de cette dernière.

Ne pas désespérer les emprunteurs

En maintenant le Livret A à 3 %, Bruno Le Maire souhaite ne pas pénaliser les bénéficiaires des ressources de l'épargne réglementée, en particulier les bailleurs sociaux. .

Une augmentation du taux du Livret A constitue une charge pour les banques et pour la Caisse des dépôts et consignations qui centralise jusqu'à 60 % des ressources collectées. Par sa décision, le Ministre de l'Économie a voulu éviter de nouveaux surcoûts pour les banques au moment où les taux d'intérêt sur les emprunts augmentent.

Préserver l'équilibre budgétaire

Les intérêts des Livrets A, du LDDS et du Livret d'Épargne Populaire étant exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, l'augmentation du taux du Livret A aurait constitué un surcoût pour les finances publiques au moment où le gouvernement est invité à sortir du « quoi qu'il en coûte ».

Ne pas désespérer les autres placements et en premier lieu l'assurance vie

Une des raisons de la non-application de la formule est liée à la hiérarchie des taux. Un taux autour de 4 % aurait constitué un pic dans la hiérarchie des taux. Un produit d'épargne de court terme comme le Livret A serait ainsi beaucoup mieux rémunéré que les autres produits de court terme (dépôts à terme, livrets bancaires) mais aussi que certains produits de long terme et en particulier les fonds euros de l'assurance vie qui sont en décollecte depuis le début de l'année.

Pour le moment, la collecte du Livret A et du LDDS est essentiellement alimentée par les dépôts à vue qui avaient connu une forte croissance depuis le début de la crise sanitaire mais cela n'est pas sans conséquence sur les fonds euros des contrats d'assurance vie.

Pas de rebond estival pour le Livret A en perspective

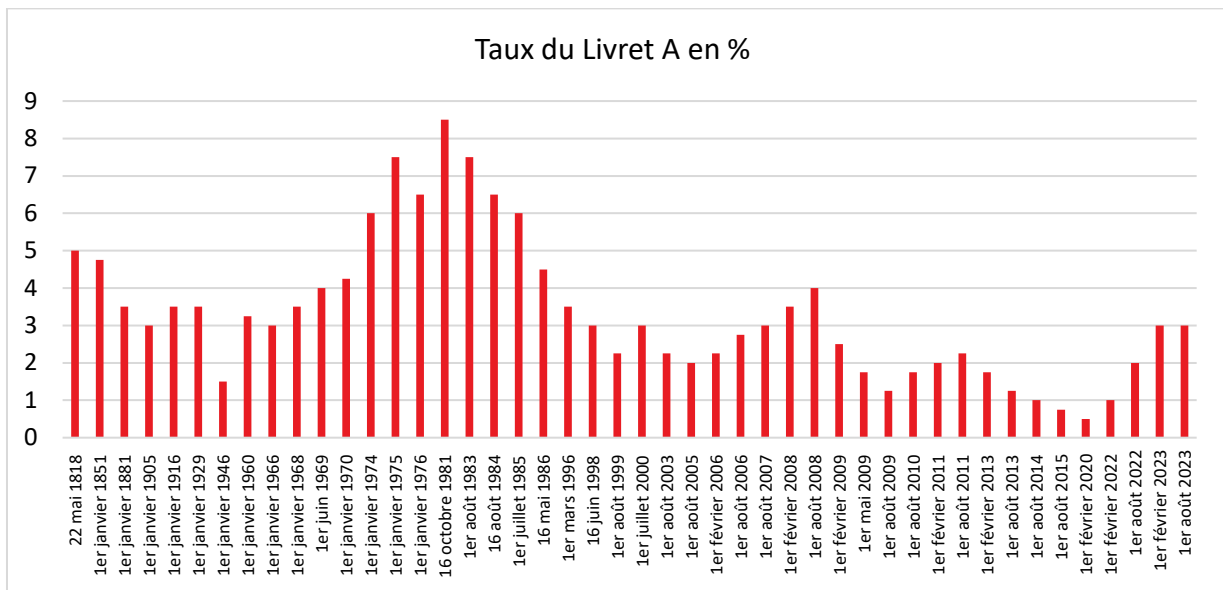
La non-revalorisation du Livret A ne devrait pas se traduire par un rebond de la collecte en juillet et en août. Faute de relèvement de la rémunération, l'effet taux ne pourra pas jouer sur la collecte. Cette dernière devrait néanmoins se maintenir à un bon niveau sans pour autant égaler les montants records enregistrés sur le premier semestre.

Le second semestre étant en règle générale, plus axé « dépenses » qu'« épargne », la collecte devrait s'atténuer surtout en fin d'année. 2023 devrait néanmoins être une excellente année pour le Livret A, le produit le plus diffusé au sein de la population française.

ANNEXES

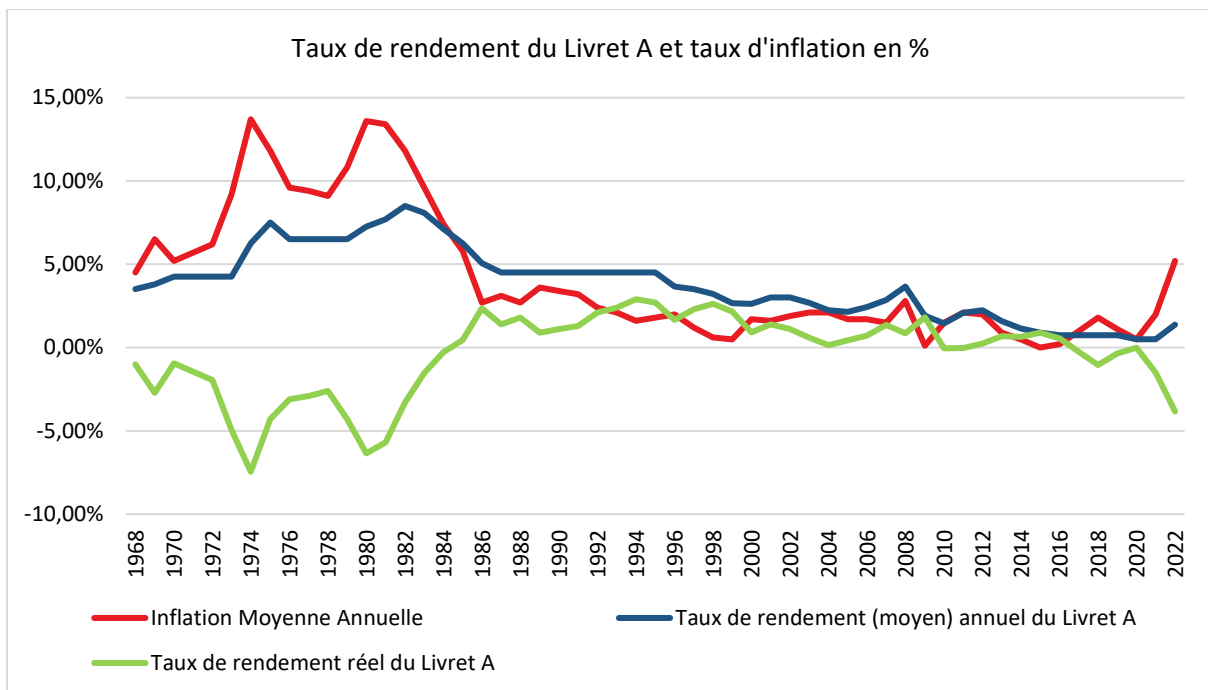
1. Les taux du Livret A depuis sa création

	Taux du Livret A
22 mai 1818	5
1 ^{er} janvier 1851	4,75
1 ^{er} janvier 1881	3,5
1 ^{er} janvier 1905	3
1 ^{er} janvier 1916	3,5
1 ^{er} janvier 1929	3,5
1 ^{er} janvier 1946	1,5
1 ^{er} janvier 1960	3,25
1 ^{er} janvier 1966	3
1 ^{er} janvier 1968	3,5
1 ^{er} juin 1969	4
1 ^{er} janvier 1970	4,25
1 ^{er} janvier 1974	6
1 ^{er} janvier 1975	7,5
1 ^{er} janvier 1976	6,5
16 octobre 1981	8,5
1 ^{er} août 1983	7,5
16 août 1984	6,5
1 ^{er} juillet 1985	6
16 mai 1986	4,5
1 ^{er} mars 1996	3,5
16 juin 1998	3
1 ^{er} août 1999	2,25
1 ^{er} juillet 2000	3
1 ^{er} août 2003	2,25
1 ^{er} août 2005	2
1 ^{er} février 2006	2,25
1 ^{er} août 2006	2,75
1 ^{er} août 2007	3
1 ^{er} février 2008	3,5
1 ^{er} août 2008	4
1 ^{er} février 2009	2,5
1 ^{er} mai 2009	1,75
1 ^{er} août 2009	1,25
1 ^{er} août 2010	1,75
1 ^{er} février 2011	2
1 ^{er} août 2011	2,25
1 ^{er} février 2013	1,75
1 ^{er} août 2013	1,25
1 ^{er} août 2014	1
1 ^{er} août 2015	0,75
1 ^{er} février 2020	0,5
1 ^{er} février 2022	1
1 ^{er} août 2022	2
1 ^{er} février 2023	3
1 ^{er} août 2023	3



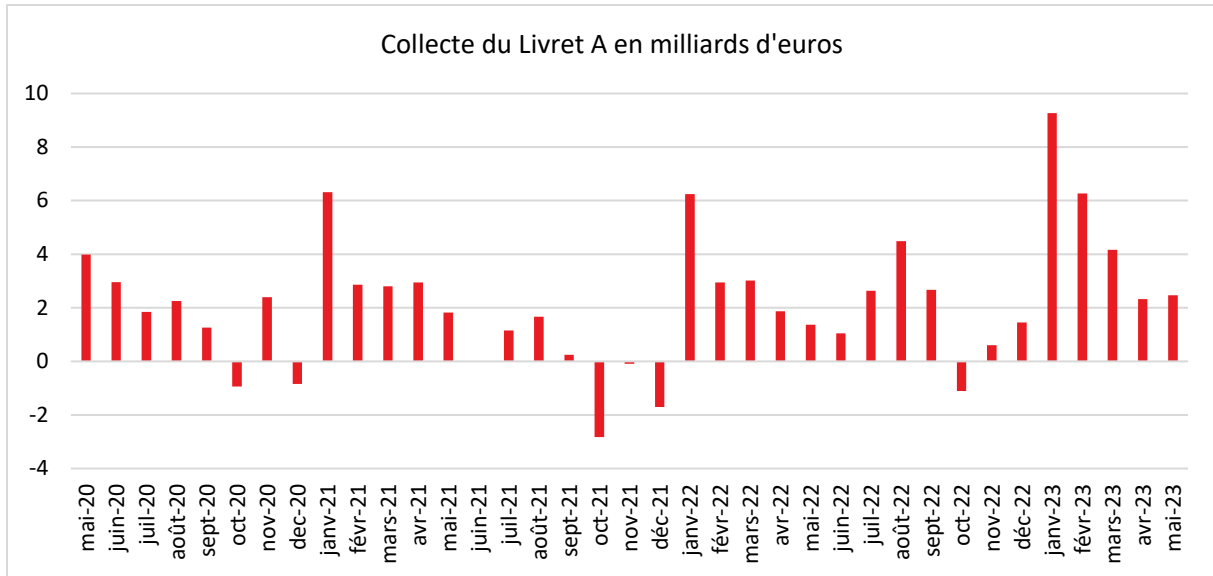
Cercle de l'Épargne

2. Taux du Livret A et inflation



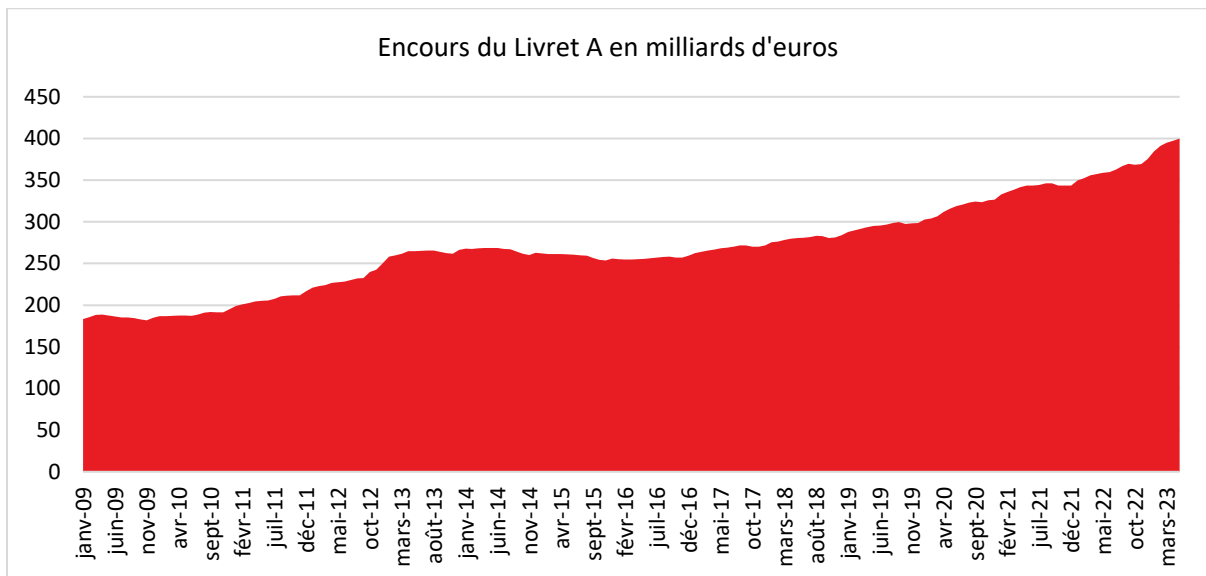
Cercle de l'Épargne – INSEE

3. Collecte du Livret A



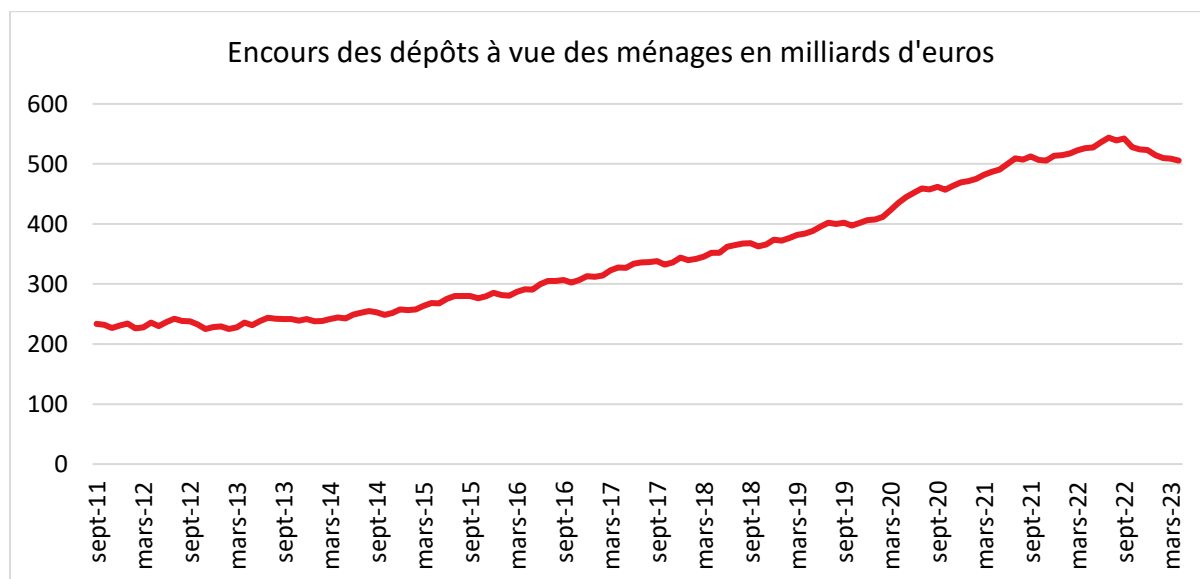
Cercle de l'Épargne – données Caisse des dépôts et consignations

4. Encours du Livret A



Cercle de l'Épargne – données Caisse des dépôts et consignations

5. Encours des dépôts à vue



Cercle de l'Épargne – Banque de France

Contacts presse

Philippe Crevel
06 03 84 70 36

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr